

Projet ArtiSols

2 – Contextualisation des travaux

Pierre Pageau – Région Occitanie
Catherine Foyer-Benos – DRAAF Occitanie



L'artificialisation des sols : un constat et des conséquences

- En Occitanie : les espaces artificialisés ont augmenté de +14,5% entre 2005 et 2015, soit 730 m² en moyenne pour chaque habitant supplémentaire
- Perte de biodiversité, perte de terres agricoles, modification des processus hydrologiques, coûts multiples de l'étalement urbain

L'objectif Zéro artificialisation nette



Supprimer d'ici à 2050 toute augmentation nette de la surface de terres occupée



Limiter la consommation d'espaces NAF pour atteindre l'objectif de ZAN



Réussir le ZAN à l'échelle régionale à horizon 2040

Accompagner les territoires

- Faciliter une connaissance partagée du phénomène d'artificialisation + du potentiel des sols
- Mettre à disposition des données



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENJEUX RELATIFS À L'ARTIFICIALISATION DES SOLS AGRICOLES, LIENS AVEC LE PROJET ARTISOLS

Webinaire restitution Artisols

*DRAAF Occitanie – Service Régional
de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Catherine FOYER-BENOS*

La surface de la région Lorraine perdue depuis 1982 pour les seules terres agricoles...

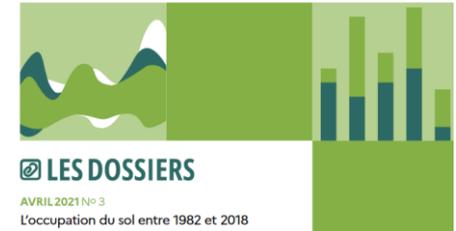
Perte des terres agricoles = 65 900 hectares par an depuis 1982

Augmentation des sols artificialisés en moyenne chaque année de 57 600 hectares (ha), augmentation des sols naturels de 8 300 ha = au détriment des terres agricoles qui perdent 65 900 ha.

En près de quarante ans (1982-2018), perte de 7,7 % des surfaces agricoles soit 2,4 millions d'ha.

Ces pertes représentent 4,3 % de la superficie totale du territoire métropolitain = équivalent de l'ancienne région Lorraine.

Recul des sols agricoles entre 2008 et 2018 dans quasiment tous les départements pour Occitanie (excepté la Lozère +0,1%) et surtout ceux du Sud (exemple Pyrénées-Orientales -2,2%).



DOSSIER AGRESTE AVRIL 2021

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Dos2103/detail/>

Le sol = stockage de carbone + filtration et rétention eau et polluants

Au-delà du rôle nourricier, les sols assurent des :

- Fonctions de **stockage du carbone** dans les sols;
- Fonctions **de filtration et de rétention de l'eau et des polluants.**

= à relier aux **pratiques agro-écologiques mises en œuvre par les agriculteurs** pour préserver l'équilibre, la santé, la biodiversité des sols, l'augmentation du carbone dans les sols, la réduction des pollutions et la lutte contre l'érosion.

Le sol = une ressource fragile non renouvelable, à la
croisée des enjeux agricoles, alimentaires,
environnementaux et climatiques



<http://www.fao.org/soils-2015/fr/>

Réduire la consommation des espaces agricoles : un sujet d'actualité au niveau législatif

Projet de loi climat et résilience adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 4 mai 2021



Articles 48 et 49 : Division par 2 du rythme d'artificialisation des sols

L'article 48 définit la notion d'artificialisation des sols et inscrit dans le droit un **objectif de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels sur les dix prochaines années par rapport à la décennie précédente.**

L'article 49 organise la déclinaison de cet objectif par les collectivités territoriales, en lien avec l'État, dans les documents de planification régionaux jusqu'aux documents communaux et intercommunaux.

Les références du projet de loi

Projet de loi climat et résilience adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 4 mai 2021



Pour en savoir plus :

<https://www.ecologie.gouv.fr/projet-loi-climat-et-resilience-adopte-en-premiere-lecture-lassemblee>

<https://www.ecologie.gouv.fr/projet-loi-climat-resilience-deputes-ont-vote-mesures-contre-betonisation-ca-change-quoi-dans-nos>

<https://www.banquedesterritoires.fr/lutte-contre-lartificialisation-des-sols-ce-que-contient-le-projet-de-loi-climat-et-resilience>

L'examen à venir au Sénat du projet de loi

Objectif de zéro artificialisation nette à l'épreuve des territoires

Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques

Pour en savoir plus :

Rapport d'information de M. Jean-Baptiste BLANC, Mme Anne-Catherine LOISIER et M. Christian REDON-SARRAZY, fait au nom de la commission des affaires économiques
n° 584 (2020-2021) - 12 mai 2021

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-584-notice.html>

<http://www.senat.fr/rap/r20-584/r20-584-syn.pdf>

<http://www.senat.fr/rap/r20-584/r20-5841.pdf>

L'ESSENTIEL SUR...

Commission des
AFFAIRES ÉCONOMIQUES 

12 mai 2021

...les travaux du groupe de travail sur l'objectif de

« ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » À L'ÉPREUVE DES TERRITOIRES

Le groupe de travail sur l'objectif de « zéro artificialisation nette » à l'épreuve des territoires a présenté ce mercredi 12 mai à la commission des affaires économiques son rapport intitulé « La lutte contre l'artificialisation à l'épreuve des territoires : territorialiser, articuler, accompagner ».

Le diagnostic et l'approche portés par ce rapport s'appuient sur la trentaine d'auditions menées tant auprès d'acteurs de l'aménagement que d'élus, d'agriculteurs, d'urbanistes, d'entreprises industrielles ou commerciales ou encore de personnalités qualifiées en matière de biodiversité. En prévision de l'examen du projet de loi « Climat et résilience », il propose trois principes autour desquels construire une politique plus ambitieuse de lutte contre l'artificialisation : territorialiser, articuler, accompagner.

Les liens avec le projet Artisols

- **Constat** : un manque de connaissances sur les sols.
- Besoin d'outils à l'échelle de l'**Occitanie** sur les sols dans la continuité de ce qui a été produit sur les **potentiels agronomiques sur le Languedoc-Roussillon**. Au-delà de l'élargissement géographique sur l'Occitanie, ouverture thématique vers les autres fonctions des sols. La **question de l'échelle des cartes** pour un usage opérationnel est également centrale.
- **A avoir en tête** : les données « sols » ne sont pas suffisantes pour embrasser la totalité des enjeux sur le plan agricole. Nécessité de les **contextualiser** au regard des **aménagements existants**, des **terroirs** ainsi que du **tissu économique présent** sur les territoires...

Les liens avec le projet Artisols

L'objectif est de mieux intégrer les enjeux agricoles dans :

- les **porters à connaissance**,
- le **cadre de discussion des CDPENAF**,

afin de :

- de **responsabiliser des utilisateurs et gestionnaires de sols**, avec la difficulté de pouvoir rendre compte de la complexité de cette ressource multifonctionnelle ;
- de **mieux répondre aux objectifs du SRADDET** et à l'enjeu local **des SCOT et des PLUi** (dans les trois dimensions : évaluation, définition des objectifs et mesures de limitation de l'artificialisation).